

TRANSFORM ... après la signature de la honte, les pseudo « négociations » en silence radio !

Donc, la CGC, la CFDT et FO ont signé l'accord Transform 2015 personnel au sol !

Quel est le principal argument avancé par ces syndicats pour avoir ainsi capitulé en rase campagne contre une direction qui a taillé à la hache dans nos acquis, à un niveau que les salariés de l'entreprise n'ont jamais connu ?

Ben ... on évite les licenciements secs jusqu'en 2015 !!!

Ainsi, ils ont bradé un pan entier de la politique sociale de la compagnie pour « éviter des licenciements » dans les deux ans à venir ... licenciements qui seraient de toute façon totalement injustifiés !??

La direction a joué un magnifique bluff auprès des institutions politiques, des média économiques et des syndicats en laissant croire qu'Air France était au bord du gouffre : la plupart ont répété en chœur comme des ânes le credo de la direction !

Même l'organisme chargé de mener des audit à la demande des élus du CCE (et introduit par la CGT), le cabinet SECAFI Alpha, justifie le plan Transform 2015 ... ce qui n'est pas un scoop par ailleurs car ce cabinet justifie TOUJOURS les orientations économiques de la direction !

Comme par hasard, le même argument est avancé par la direction du groupe Peugeot pour fermer l'usine d'Aulnay et envisager 8300 suppressions d'emplois chez PSA, qui pourrait se traduire en fait par des dizaines de milliers dans la filière automobile alors que des dividendes ont été versés aux actionnaires, que la famille Peugeot continue de s'enrichir et que l'Etat a déjà versé 4 milliards d'€ d'aide au secteur, comme le relève la coordination des syndicats SUD PSA ...

SUD Aérien ne cesse de le dire et le re-dire : la situation économique impacte certes le transport aérien mais le groupe AF- KLM ne cesse de se développer et de conclure des alliances internationales. Les chiffres sont bons : le trafic, le remplissage ; la recette unitaire considérée comme *l'étalon or* de la rentabilité d'une compagnie aérienne progresse également et est une des meilleures du secteur !

Cet accord est en fait un accord cadre, durant tout le mois de Juillet la direction « négocie » - en fait impose - avec les syndicats signataires la régression sociale alors qu'aucunes informations direction ou des syndicats concernés ne sont communiquées aux personnels !!!

CHUUUUUUUUUUUUUUUT ... !!!

Ainsi, la direction discute peinard avec les syndicats signataires durant tout le mois de Juillet (nous avons eu vent de réunions prévues sur les PDV, le temps partiel, etc ...) dans la plus totale opacité ... mais les syndicats concernés vont sûrement s'exprimer massivement très bientôt ??

Concernant l'accord PNC :

SUD Aérien et CGT ne signent pas, la majorité des délégué(e)s SNPNC FO et UNSA sont contre la signature. L'UNAC (proche CGC) se tâte ! Ces syndicats organisent un référendum auprès de leurs adhérent(e)s dont le résultat est attendu fin Juillet.

La direction risque donc de ne pas obtenir la signature de syndicats représentant au moins 30 % des voix aux dernières élections CE (c'est la loi) pour valider l'accord ... ce seraient donc environ 15000 agents d'Air France qui auraient la possibilité de s'organiser pour préserver leurs acquis !

SUD Aérien a mis le projet d'accord sur son site, pour que TOUS les PNC en aient connaissance !

Concernant l'accord PNT :

Le principal syndicat de pilotes, le SNPL est favorable à la signature, il donnera sa réponse le 16 Août. Les syndicats SPAF, Alter et R'WAY appellent à un mouvement de grève du 25 au 29 Juillet.

SUD Aérien conteste la validité de l'accord Personnel sol :

En effet, la direction se félicite que les syndicats signataires représentent ... 46,5 % des personnels concernés.

Or, la Cour de cassation (12 avril 2012) a cassé un jugement du tribunal d'Instance d'Aulnay (22 Juillet 2011) - sur une requête de la CFDT - qui validait le cumul des voix CGC (personnels sol) et UNAC (PNC) lors des élections DP et CE de mars 2011... permettant à la CGC d'être ainsi représentative sur Air France (avec plus de 10 % des voix sur l'entreprise).

La Cour de cassation a donc renvoyé à un nouveau jugement, c'est la procédure normale, devant le tribunal d'Instance d'Aubervilliers le 16 Juillet ... SUD Aérien était représenté et prêt à plaider mais ce tribunal n'ayant été saisi par la Cour de cassation que quelques jours avant, le président a donc renvoyé l'affaire au 20 septembre, à la satisfaction bien sûr de la direction et de la CGC.

La CGT est également partie prenante dans ce dossier et c'est tant mieux ... mais nous ne comprenons pas le but du **gros mensonge** affiché dans leur dernier tract, affirmant que le report a été demandé par la CGC, la direction et SUD Aérien ???

Bien évidemment, si le cumul des voix CGC - UNAC est reconnu illégal par le tribunal, cela pourrait remettre en cause la représentativité de la CGC sur l'entreprise et donc ... sa signature de la honte !

Mais le feuilleton juridique n'est pas fini, d'autres points importants seront aussi soulevés par SUD Aérien, avec l'aide de ses juristes et avocats, à suivre !

SUD Aérien est prêt à débattre et envisager toute action commune avec les syndicats non signataires, nous avons encore les moyens d'empêcher cette razzia sur nos acquis !

La partie n'est pas jouée, nous avons la possibilité de faire reculer la direction, SUD Aérien fera des propositions d'actions dans les semaines à venir !

Le Bureau

National